



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 27 janvier 2025

Délibération : N° 2025-01

L'an deux mille vingt cinq le Lundi 27 Janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 17 janvier 2025

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART

Secrétaire de séance : Christelle MAES

Vote des restes à réaliser – Budget principal communal

DELIBERATION

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire pour l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser correspondent:

- Pour les communes de moins de 3500 habitants aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes;

- en recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour l'ensemble des collectivités locales;

Reçu de réception Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250127-2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2025

- en dépenses d'investissement pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice,

- en recettes d'investissement aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2024 intervenant le 31 décembre 2024, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024 lors du vote du budget.

DEPENSES

Opération	Titre	Article	Montant
10 030	Voiries diverses	2152	3 384 €
TOTAL			3 384 €

Opération	Titre	Article	Montant
10 028	Immeuble 43 rue du Général De Gaulle	231	12 000 €
10 028	Immeuble 43 rue du Général De Gaulle	231	650 €
TOTAL			12 650 €

Opération	Titre	Article	Montant
14 565	Vidéoprotection	2131	13 036,60 €
14 565	Vidéoprotection	204	5 660 €
TOTAL			18 696,60 €

Opération	Titre	Article	Montant
14 576	Tiers Lieu	231	5 952 €
14 576	Tiers Lieu	231	2 160 €
14 576	Tiers Lieu	231	8 304 €
TOTAL			16 416 €

Opération	Titre	Article	Montant
1060	Villa Pasques	2131	3 000 €
TOTAL			3 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250127-2025-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 00/01/2025

Opération	Titre	Article	Montant
115	Eglise	231	23 805,98 €
115	Eglise	231	10 726,44 €
115	Eglise	231	18 186,48 €
115	Eglise	231	5 156,65 €
115	Eglise	231	29 677,08 €
115	Eglise	231	114 000 €
115	Eglise	231	1 920 €
TOTAL			203 472,63 €

Opération	Titre	Article	Montant
116	Abords de l'église	204 182	115 313,18 €
116	Abords de l'église	231	840 €
116	Abords de l'église	231	23 968,14 €
116	Abords de l'église	231	224 504,87 €
116	Abords de l'église	231	250 742,17 €
TOTAL			615 368,36 €

Soit 872 987,59 €

RECETTES

Article	Opération	Intitulé	Justification	Date	Montant subvention	Titre émis en 2024	Reste à réaliser
1321	115	Eglise	FNADT	7/06/2023	316 210 €		316 210 €
1323	115	Eglise	API	16/07/2019	42 374 €		42 374 €
13461	115	Eglise	DETR	15/06/2020	126 684,69 €		126 684,69 €
TOTAL							485 268,69 €

Article	Opération	Intitulé	Justification	Date	Montant subvention	Titre émis en 2024	Reste à réaliser
1321	116	Abords Eglise	FNADT	24/05/2022	166 813 €	50 044,07 €	116 768,93 €
1322	116	Abords Eglise	Région (CVCB)	10/11/2021	328 168 €	55 202,97 €	272 965,03 €
1323	116	Abords Eglise	Département (APV)	14/12/2020	33 800 €		33 800 €
TOTAL							423 533,96 €

Article	Opération	Intitulé	Justification	Date	Montant subvention	Titre émis en 2024	Reste à réaliser
1322	14513	Le Relais	Région (CVCB)	30/06/2020	33 488 €		33 488 €
TOTAL							33 488 €

Article	Opération	Intitulé	Justification	Date	Montant subvention	Titre émis en 2024	Reste à réaliser
1321	14580	City Stade	Etat (ANS)	26/07/2023	86 200 €	25 860 €	60 340 €
13251	14580	City Stade	CCTC (Fonds de concours)	06/2023	12 450 €		12 450 €
TOTAL							72 790 €

Soit 1 015 080,65 €

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité

APPROUVE le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter soit 872 897,59 €, selon le détail qui sera repris au Budget primitif 2025 ;

APPROUVE le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter soit 1 015 080,65 € selon le détail qui sera repris au Budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 janvier 2025

Le Maire

Johann WERY



de Secrétaire de séance,

Christelle MAES